

COMMUNE DE BEAUFORT EN SANTERRE

Département de la SOMME

Arrondissement de PERONNE

Canton de MOREUIL

COMPTE RENDU Séance du 05 juillet 2024

Date de
Convocation :

29 juin 2024

MEMBRES

En exercice : 10
Présents : 07
Absent excusé : 03
Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juillet, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par Monsieur Arnaud COQUART, Maire, se sont réunis en session ordinaire, en la salle de la Mairie, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Arnaud COQUART, Maire.

Les membres présents en séance :

Messieurs Arnaud COQUART, Didier DAUMONT, Éric LE DIVENAH, Benjamin BERNARD et Mesdames Cyndie CARTON, Sandrine DOZINEL-MOREAU, Sylvie CHUETTE,

Les membres excusés : David CRETEL, Valérie RUCHOT et Cindy ALLAIN

Les membre(s) ayant donné un pouvoir :

David CRETEL donne pouvoir à Éric LE DIVENAH
Valérie RUCHOT donne pouvoir à Cyndie CARTON
Cindy ALLAIN donne pouvoir à Benjamin BERNARD

Monsieur Éric LE DIVENAH a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du 28 mai 2024 :

Monsieur Benjamin BERNARD donne lecture des remarques de Madame Cindy ALLAIN qui ne souhaite pas signer le procès-verbal :

- **Page 205 - Demande de subvention à l'AFM TÉLÉTHON :** « Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse sa participation financière à la délégation départementale de la Somme de l'AFM Téléthon. »
 - ⇒ **Modifié en ce sens :** « Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 2 voix pour, 7 contre et 1 abstention, refuse sa participation financière à la délégation départementale de la Somme de l'AFM Téléthon. »
- **Page 207 – Repas des aînés :** « Monsieur le Maire n'a pas informé le conseil municipal des changements qui ont eu lieu. Il a simplement évoqué un accord financier avec l'office du tourisme sans en préciser ni la nature ni la raison. Deux conseillers ont été informés de ces changements à la lecture du procès-verbal. Il serait souhaitable par la suite de convier tous les conseillers, sans exception, aux échanges, discussions et décisions qui concernent la municipalité. »
- **Page 209 – Projet du city park :** « Madame Valérie RUCHOT demande s'il serait possible de faire un sondage à destination des habitants sur le projet du city park ».
 - ⇒ **Modifié en ce sens :** « Madame Valérie RUCHOT demande s'il serait possible de faire un sondage à destination des habitants sur le projet du city park. Monsieur le Maire refuse formellement la demande de Madame RUCHOT, de faire un sondage et de demander l'avis des habitants. »

Les remarques signalées sont annexées au procès-verbal du 05 juillet 2024.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Délibération D-2024-27 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en place d'un tuilage en vue du remplacement de l'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

- **Décide** la création à compter du 20 août 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 42 JOURS (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 20 août 2024 au 30 septembre 2024 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du secrétariat.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 396 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la création d'un emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Délibération D-2024-28 : Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans les communes de moins 2000 habitants

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-7° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE

- la création à compter du 01 octobre 2024 d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet non complet pour 12 heures hebdomadaires.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.

- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : assistance et conseil aux élus et élues, élaboration des documents administratifs et budgétaires, gestion des affaires générales (état civil, urbanisme, mise en place des décisions et des actes administratifs, élection...), accueil et renseignement de la population, gestion de la salle des fêtes...

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'administration et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie,
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Reproduction des tomes du livre à la mémoire des 32 fusillés bretons

Monsieur le Maire informe que suite à la remise des livres à Madame PLUQUET lors de la cérémonie des bretons du 2 juin, il a eu une forte demande concernant la reproduction de ces livres.

Actuellement une demande de réédition de 20 livres a été sollicitée. Monsieur le Maire propose d'offrir 11 de ces livres. Les livres supplémentaires au nombre de 9 seront vendus sans marge.

A ce jour, le prix ne peut pas être déterminé du fait de la difficulté pour trouver l'éditeur qui accepte le paiement par mandat administratif.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis de l'assemblée sur le nombre de livres qui seront offerts.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour offrir 11 livres.

Monsieur le Maire informe que le prix définitif des tomes fera l'objet d'une délibération au cours du prochain municipal.

Proposition d'installation d'un banc rouge afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental de la Somme subventionne le projet d'installation d'un banc rouge afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes à hauteur :

- subvention de 50% de la dépense dans la limite de 500€ (acquisition et installation)
- subvention de 60% de la dépense dans la limite de 600€ si achat effectué auprès d'un ESAT.

Madame CARTON demande le prix du banc, Monsieur le Maire répond que la demande est en cours. En effet, le secrétariat a contacté la personne en charge de ce projet au Conseil Départemental, notamment sur l'obtention de la liste des fournisseurs et ESAT en mesure de fournir le banc qui se doit de respecter une norme, mais à ce jour pas de retour. Une relance sera effectuée par le secrétariat.

Madame CARTON souhaite connaître l'emplacement du banc, Monsieur le Maire répond que celui-ci pourrait être installé à l'extérieur du parc de jeux des enfants.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis de l'assemblée sur ce projet :

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, pour le projet d'installer un banc rouge.

POUR : 6

ABSTENTION : 1

CONTRE : 3

Monsieur le Maire informe que ce point est reporté au prochain conseil municipal, à la réception des devis.

Délibération D-2024-29 : Mise en place d'un sol de sécurité souple pour l'aire de jeux pour enfants

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 22 mars 2024, il avait proposé le changement du sol de l'aire de jeux pour enfant, même si les gravillons sont réglementaires. Monsieur le Maire donne lecture du devis de la société Rénov'Sport pour les travaux de mise en place d'un caillebotis posé sur les gravillons, la pose d'un sol souple d'une épaisseur de 40 mm et le test de contrôle de sécurité, pour un montant de 15 079,00€ HT, soit 18 094,80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Refuse** la mise en place d'un sol de sécurité souple.

Délibération D-2024-30 : City park : choix de l'emplacement

Monsieur le Maire informe avoir eu un retour négatif des Bâtiments de France pour l'implantation du city park sur le terrain de foot, du fait de la proximité de l'Église. Une rencontre avec Rénov'Sport a permis de proposer un autre emplacement : la cour arrière de la mairie. Suite à cette proposition, les Bâtiments de France ont donné une validation de principe pour cet emplacement. Un aménagement paysager sera nécessaire : proposition d'arbuste « saule crevette ».

Des renseignements seront pris quant aux réseaux (assainissement, électricité, eau).

La société Rénov'Sport fera parvenir une simulation d'implantation du city park sur ce nouvel emplacement, celui-ci sera en résine de couleur vert avec un filet sur le dessus. Le prix du projet est de 80 968€ HT, subventionné à hauteur de 80% par la Région Hauts-de-France (50%) et le Conseil Départemental (30%). Le budget prévisionnel restant à charge de la commune serait de 16 193,60€ HT. Monsieur le Maire rappelle que l'aire de jeux pour enfants avait coûté environ 24 000€ HT. Le city park est garanti 10 ans minimum, il est d'un entretien facile. Il sera nécessaire de mettre en place un règlement d'utilisation notamment pour les horaires d'ouverture.

Des travaux complémentaires comme la clôture, installation d'un portail et portillon pourront être intégrés dans la demande de subvention.

Madame Cyndie CARTON propose une rencontre avec les 3 voisins jouxtant le futur city park afin de les informer du projet et des aménagements paysagers.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le sondage pour l'installation du city park et demande l'avis des conseillers. Madame Cyndie CARTON précise que les élus ont été élus pour faire des projets. Il est également dit que lors de la création de l'aire de jeux et les balançoires, les habitants n'ont pas été sollicités pour ces projets. Monsieur le Maire soumet au vote le fait de faire un sondage pour l'installation du city park :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Pour : 2 - Abstention : 0 - Contre : 8) :

- **refuse** le sondage pour l'installation du city park.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du conseil sur le choix de l'emplacement du city park : derrière la mairie. Du fait de la nouvelle localisation, Mesdames DOZINEL-MOREAU et RUCHOT (par l'intermédiaire de Monsieur le Maire) précisent qu'elles sont pour le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Pour : 8 – Abstention : 0 – Contre : 2) :

- **accepte** l'installation du city park derrière la mairie

Le lancement des travaux serait pour 2025 et la durée des travaux est estimée à 3 semaines. Les devis des travaux complémentaires (clôture, portail et portillons...) seront demandés afin que le dossier de subvention puisse être fait avant la fin d'année.

Questions diverses

Boulodrome

Monsieur le Maire fait remarquer l'état du boulodrome et remercie Monsieur Benjamin BERNARD d'avoir tondu. Monsieur le Maire propose la rénovation du boulodrome : enlever les cailloux, gratter, pose d'un géotextile puis la pose des cailloux. Madame Cyndie CARTON souhaite connaître le budget pour cette remise en état. Monsieur le Maire informe ne pas avoir demandé de devis mais que seuls les matériaux seront achetés. **Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la remise en état du boulodrome.**

Prestataire pour les fournitures d'entretien

Madame Valérie RUCHOT a fait la proposition de passer par une société de vente de produits ménagers. Le conseil ne souhaite pas passer par la société proposée du fait du coût des produits ainsi que le risque de conflit d'intérêt.

Équipement pour l'entretien du village

- Souffleur : Monsieur le Maire propose l'achat d'un souffleur, deux devis ont été effectués :
 - Deboffe : 220,00€ HT
 - Capon : 232,50€ HT

Le conseil municipal souhaite effectuer d'autres devis.

- Réciprocateur : Monsieur le Maire informe que les brosses métalliques utilisées pour le nettoyage des caniveaux s'usent rapidement. Il propose l'achat d'un réciprocateur, il s'agit d'un outil avec des lames inversées pour le nettoyage des bordures. Madame DOZINEL-MOREAU souhaite savoir s'il n'est pas possible d'adapter le réciprocateur sur le débroussaillieur de la commune, Monsieur le Maire répond que celui-ci ne peut pas être démonté donc inadaptable. Il donne lecture des deux devis :

- Deboffe : entre 700,00€ HT et 870,75€ HT selon le modèle
- Capon : 711,65€ HT

Un jeu de lame est estimé à 100€ HT.

Ce point sera reporté au prochain ordre du jour du conseil municipal.

Oik'Animation du Santerre

Madame DOZINEL-MOREAU fait remarquer que suite à la convention passée avec la mairie de Le Quesnel, elle n'a pas été contactée par l'élue en charge du dossier. Le secrétariat fera une relance auprès de la conseillère municipale en charge du projet.

Association « Les Amis de Beaufort »

Madame CARTON souhaite avoir un retour sur la réunion entre le bureau de l'association, Monsieur le Maire et Monsieur LE DIVENAH. Monsieur le Maire informe avoir reçu une invitation pour une réunion, à laquelle il a été accompagné par Monsieur LE DIVENAH. L'association nous informe qu'il projette une manifestation pour le dernier trimestre 2024, la population sera informée. En ce qui concerne l'avenir de l'association, Madame Cyndie CARTON fait remarquer qu'il serait important d'anticiper soit la reprise de cette association ou la création d'une nouvelle association afin que les villageois ne soient pas impactés par la rupture brutale des animations habituelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Arnaud Coquart

Le secrétaire de séance
Eric LE DIVENAH

